

**AVANT LE COURS**

Etre rangé dans la cour sur l'emplacement de sa classe dès la sonnerie avec son sac de sport et son carnet.  
Ceci marque le début du cours.

**TRAJET**

Même si les cours d'EPS sont à l'extérieur du collège, les élèves sont considérés comme étant dans l'enceinte de l'établissement, donc ils doivent respecter le règlement intérieur du collège.

Sur les trajets, l'élève doit avoir une attitude correcte et citoyenne :

- rester groupé et ne pas traîner pour une meilleure gestion du groupe,
- marcher sur les trottoirs,
- attendre à chaque intersection, être attentif aux consignes,
- ne pas crier et ne pas sonner aux portes,
- les lecteurs de musique et téléphones mobiles sont interdits en cours d'EPS, même lors des trajets.

Jusqu'à la sonnerie, l'élève est sous la responsabilité de son professeur. Ainsi, aucun élève ne pourra rentrer directement chez lui, avant l'heure de la fin des cours même si les installations sont proches et sans en avoir demandé l'autorisation au professeur.

**VESTIAIRES****1- Texte officiel :** CIRCULAIRE N°2004-138 DU 13-7-2004 (1.1.2 Le cas particulier des vestiaires)

La pratique de l'éducation physique nécessite le port d'une tenue adaptée qui doit être revêtue avant la séance et enlevée à la fin. Par ailleurs, l'éducation à la santé passe par l'acquisition de comportements d'hygiène nécessitant un minimum de soins corporels après l'effort.

La mixité des classes, la préservation de l'intimité nécessitent des vestiaires séparés par sexe. Si ce n'est pas le cas, il appartiendra à l'enseignant d'adopter la solution la mieux adaptée à la situation particulière.

Le temps passé dans les vestiaires, hors de la présence de l'adulte, doit être suffisant pour permettre le changement de tenue, sans empiéter de manière excessive sur le temps de travail.

C'est afin d'éviter toute dérive (chahut, rixe, élèves prenant du retard...) que l'intervention de l'enseignant à l'intérieur du vestiaire peut s'avérer indispensable. En effet, il est de sa responsabilité d'assurer la sécurité de tous les élèves et de garantir les conditions d'enseignement.

**2- Protocole au collège Mathurin Martin de BAUD**

Au sein des vestiaires, le Règlement Intérieur du Collège s'applique.

Pour un usage responsable et sécuritaire, les élèves s'engagent:

- à rester au vestiaire **uniquement le temps nécessaire** au changement de tenue: au maximum 5 minutes en début de cours et 10 minutes en fin de cours.
- à adopter un **comportement calme et responsable**.
- à **respecter les locaux** mis à disposition au gymnase du collège et au Scaouët.
- à **signaler sans délai à l'enseignant tout problème** (matériel ou comportement) lié à l'usage du vestiaire.

Les professeurs d'EPS s'engagent à **respecter la pudeur des élèves** qui leur sont confiés. Cependant ils sont habilités à intervenir dans le vestiaire pour prévenir ou constater un incident, d'autant plus s'il y a mise en danger d'un élève. Les élèves sont donc prévenus qu'un **enseignant peut intervenir à tout moment**. Dans ce cas de figure, le **professeur frappe à la porte, annonce son entrée imminente et entre**.

**LE DEROULEMENT DU COURS**

1/ Ne pas quitter le cours, le gymnase sans l'autorisation de l'enseignant.

2/ **Interdiction de se déplacer sans autorisation** dans les couloirs, même pour aller boire.

3/ **Obligation du respect d'autrui** : Accepter les différences (poids, taille, âge, sexe, handicap, difficulté...)

4/ **Tout comportement insolent ne sera pas toléré et sanctionné**

5/ **Interdiction d'user de la violence physique ou verbale**

6/ **Respecter les installations et le matériel utilisé**

Les élèves doivent rendre en l'état les installations gracieusement mises à leur disposition et le matériel qui leur est prêté. Les dégradations et le matériel détérioré par une utilisation inadaptée seront à la charge de la famille.

**TENUE**

Les élèves doivent avoir une tenue correcte et décente, spécifique pour l'EPS et changer impérativement de tenue à l'issue du cours pour des raisons d'hygiène. Les vêtements doivent être adaptés à la réalisation de tous types de gestes sans compromettre la sécurité de l'élève ou celle d'autrui.

"Tenue pour le gymnase :

- Short ou jogging
- Tee-shirt pouvant être rentré dans le pantalon (pas de vêtements courts ni trop décolletés)
- Chaussures de sport propres

"Tenue pour l'extérieur :

La même qu'en salle avec en plus suivant la météo :

- Sweet-shirt
- Vêtement de pluie ou manteau, bonnet et gants pour l'hiver.

**REMARQUES**

- Le port de bijoux ou piercings est dangereux pendant la pratique. Ceux-ci doivent être automatiquement enlevés avant chaque séance d'EPS (Circ. du 11/07/2000) et laissés au vestiaire ou confiés à l'enseignant qui ne sera pas tenu pour responsable en cas de vol.
- Les lacets des chaussures doivent être serrés et attachés pour éviter toute blessure.
- Pour des raisons pratiques, de sécurité et d'hygiène, les cheveux longs doivent être attachés.
- Les téléphones portables doivent être laissés dans les vestiaires qui sont fermés pendant toute la durée du cours.
- Les déodorants en spray sont interdits pour des raisons de sécurité (rollers autorisés par contre).
- Il est vivement recommandé d'apporter une bouteille d'eau

**PUNITIONS**

En cas d'oubli ou de tenue inappropriée, les élèves doivent avertir leur professeur avant le départ du collège et lui remettre leur carnet de correspondance.

Pour les oublis de carnet et/ou de tenue, les sanctions s'appliqueront de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> oubli : Joker
- 3<sup>ème</sup> oubli : 1 remarque sur le carnet
- 4<sup>ème</sup> oubli : 1 heure de retenue
- 5<sup>ème</sup> oubli et plus : convocation de l'élève par la CPE puis le chef d'établissement.

**INAPTITUDES PARTIELLES**

Les élèves peuvent être dispensés de pratique physique et sportive mais doivent être présent au cours d'EPS s'ils peuvent venir au collège.

" Dans le cas où l'enfant aurait été malade dans la nuit ou la journée, les familles voudront bien en informer l'enseignant en complétant le coupon Pages Centrales du carnet de correspondance (feuillet vert), afin qu'il puisse orienter ses choix et l'adaptation de son enseignement.

**REMARQUE : un mot des parents ne peut, en aucun cas, se substituer à un certificat médical, il ne peut donc donner lieu à une dispense de cours d'eps**

Toutefois, en fonction du lieu de pratique de l'activité, un élève ayant des difficultés pour se déplacer sera confié à la vie scolaire.

Dans le cas d'une dispense longue durée, l'enseignant, en accord avec la famille, peut également dispenser l'élève d'assister au cours.

Un élève absent le jour de l'évaluation et qui ne présente pas de justificatif d'absence (feuillet vert et certificat médical) se verra attribué un 00 dans la moyenne

**Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.**

Signature de l'élève

Signature des parents

**DISPOSITIONS SPECIFIQUES DU REGLEMENT EPS**  
**en lien au protocole sanitaire lié au COVID19**

**ADAPTATIONS DU REGLEMENT EPS**  
**au protocole sanitaire lié au COVID19**

- 1- **Le port du masque** est obligatoire en dehors de la pratique effective. L'enseignant indiquera aux élèves les moments où ils pourront le retirer, pour le placer temporairement dans un sac qu'ils auront avec eux.
- 2- **Le lavage des mains** sera régulièrement demandé par le professeur d'EPS : systématiquement en début et fin de cours, ainsi qu'à certains moments définis durant la séance et fonction des installations sportives utilisées. Une solution hydro alcoolique pourra aussi être utilisée, mais le lavage sera préféré.
- 3- **Les élèves seront en tenue d'EPS en arrivant au collège** lorsqu'ils ont cours.  
**L'accès aux vestiaires restera très limité** : ils pourront être utilisés en fin de cours, pour un changement de tee-shirt par exemple (par mesure d'hygiène pour le reste de la journée). Il s'agit d'un changement rapide et succinct, les douches sont interdites. Les professeurs seront amenés à proposer plusieurs « espaces/vestiaires » afin de respecter la distanciation et le masque y sera obligatoire (les garçons dans le gymnase et les filles réparties dans 2 vestiaires habituels par exemple).
- 4- Chaque élève vient avec **sa propre gourde** (déjà recommandé habituellement), boire au robinet est interdit. Pour limiter les échanges de matériel, les élèves auront avec eux **un crayon** pour les observations demandées (pas de prêts de crayon comme habituellement).
- 5- L'élève pourra amener au collège son propre matériel (raquette de badminton par exemple), uniquement s'il est le seul à l'utiliser.